

Démarche	: Dotation numérique - Collèges privés sous contrat d'association - demande de subvention
Organisme	: Mission Projets numériques pour l'Education

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

INFORMATIONS NECESSAIRES avant de débuter :

- Le numéro de SIRET de l'OGEC
- La/les facture(s) attestant des dépenses (TTC) d'achat du matériel numérique
- L'attestation du chef d'établissement concerné, par délégation de l'OGEC, certifiant que le matériel numérique installé fonctionne et est utilisé par les enseignants, élèves.

INFORMATIONS DIVERSES

Rappel - modalités de versement de la dotation numérique

Le versement de la dotation numérique pour chaque collège privé sous contrat d'association s'effectuera en deux fois :

- Un acompte de 70% au moment de la délibération par le Conseil Départemental ou de sa Commission Permanente du montant de la dotation qui sera attribué à chaque collège privé sous contrat d'association pour l'année civile en cours ;
- Le solde de 30% sur la base des justificatifs d'acquisition et de mise en service des équipements numériques

ACTIONS NON ELIGIBLES

- Le financement de tout ce qui relève de l'infrastructure réseau et qui entre dans le champ de l'application de l'article L442-16 du code de l'Education au titre de l'investissement.
- L'ensemble des consommables (cartouches d'encre, clés USB...)

Dotation numérique - Collèges privés sous contrat d'association - demande de subvention
TYPE D'ACQUISITION DE MATERIEL NUMÉRIQUE dans le cadre de la dotation numérique

Nombre d'écran numérique (type Ecran Numérique Interactif)

Nombre d'ordinateur

Nombre de tablette

Nombre de chariot de rechargement

Nombre de système de projection (type vidéo projecteur)

Autre (tout type de matériel numérique permettant un usage pédagogique en classe)

Type de matériel et la quantité

Type de matériel et la quantité

Type de matériel et la quantité

MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDE

Remarques :

- Dans l'hypothèse où les dépenses (TTC) effectuées pour l'acquisition d'équipements numériques sont inférieures au montant de la dotation numérique voté pour le collège privé pour l'année civile, le Département versera le solde à concurrence de la dépense totale réellement effectuée.

-Dans l'hypothèse où les dépenses (TTC) effectuées pour l'acquisition d'équipements numériques ne couvrent pas l'acompte de 70% du montant de la dotation numérique versée auprès du collège privé via l'OGEC, l'OGEC devra reverser au Département le surplus versé.

-Dans l'hypothèse où les dépenses ne couvriraient pas la totalité du montant de la dotation numérique votée pour l'année civile en cours pour l'établissement, il ne pourra pas être procédé à un report d'un éventuel reliquat sur l'année civile suivante.

Montant de la dotation numérique allouée par le Département de la Vienne

Rentrer le montant de la dotation allouée par le Département pour l'année civile en cours (information transmise par le Département).

Montant de la subvention demandée

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

Dotation numérique - Collèges privés sous contrat d'association - demande de subvention

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

ATTESTATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

certifiant que le matériel numérique installé fonctionne et est utilisé par les enseignants, élèves

Facture attestant des dépenses (TTC) effectuées

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture attestant des dépenses (TTC) effectuées

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture attestant des dépenses (TTC) effectuées

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Facture attestant des dépenses (TTC) effectuées

Autorisation d'utilisation de l'adresse mail envoyée

J'autorise le Département de la Vienne à utiliser l'adresse mail indiquée pour communiquer avec moi et notamment me faire connaître de la décision qui sera apportée à l'issue de l'analyse de ma demande.

Cochez la mention applicable

Oui

Non